

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2019

N° 2019-134

L'an deux mille dix-neuf, le 17 décembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	53 Dont 8 procurations
Votes pour : 52	
Vote(s) contre : 1	
Abstention(s) : 0	
Date de la convocation :	10 décembre 2019

**Présents votants (45)** : PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, SAJOUS Sébastien, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse

**Présents non votant** : DILHET Sylvie, DUPOUY Marie-France, CASTET Bertrand, BACQUE Jean, PRUGENT-LERE Fernande, TOUCOUERE Laurent

**Absents (11)** : GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor, ISOART Jean-Michel

**Procurations (8)** : TREY Jean-Claude à ANGLADE Jean-Louis  
VIDAL Thierry à PETIT Maurice  
DELCASSO Maryse à DESMARAIS Nadine  
MUR Raymond à BUERBA Jean-Pierre  
BOUYGARD Pierre à ARMANET Henri  
SOLANA Michel à RICARD Louis  
BRUN Didier à FINES Frédéric  
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

**OBJET** : Définition de l'intérêt communautaire de l'action sociale bloc optionnel n° 4

Monsieur Louis RICARD a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle que :

Par délibération n° 111 en date du 13 novembre 2018, le conseil communautaire a approuvé le débat sur la prise de nouvelles compétences,

Le bureau communautaire du 8 janvier 2019 a attribué le travail sur les compétences suivantes : petite enfance, enfance, jeunesse, écoles, et vie sociale à la commission Aménagement de l'espace,

La commission Aménagement de l'espace réunie le 22 avril 19 a validé la méthodologie de recueil d'information proposée.

Cet automne 2019, les membres de la commission ont été conviés à visiter les différentes structures du territoire à savoir : multi-accueil, crèche, centres de loisirs et local jeune.

En complément une rencontre avec les présidents et responsables de service des communautés de Haute Bigorre et Adour Madiran ont permis d'appréhender comment ces compétences pouvaient être mises en œuvre dans le cadre d'intercommunalités rurales comme la nôtre.

La synthèse du travail a été présentée le vendredi 13 décembre 2019 au bureau communautaire et à la commission Aménagement de l'espace.

Monsieur le Président indique :

Considérant que les structures d'accueils saisonnières liées aux stations de ski, à savoir :

- Crèche et centre de loisirs le petit montagnard au pla d'Adet à St Lary Soulan,
- La maison de Titou à Piau engaly - Aragnouet,
- Halte Garderie de Peyragudes
- Micro crèche de Val Louron

constituent des éléments de l'offre touristique de chaque station de ski et donc un service marchand, (ne peut être considéré comme un service social pour la population permanente et saisonnière),

Considérant la nécessité d'une offre de service de qualité et adaptée pour la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité pour conforter l'attractivité du territoire,

Vu les différents modes de gestion constatés en Aure Louron : structures communales à St Lary Soulan et Aragnouet, structures associatives à Adervielle Pouchergues, Cadéac Arreau Sarrancolin,

Vu l'intérêt de pérenniser les services, de les mutualiser pour optimiser les coûts si possible, et d'offrir un service équitable sur le territoire,

Monsieur le Président propose de déclarer d'intérêt communautaire de l'action sociale bloc optionnel n°4, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

**Service à la petite enfance :**

- **Fonctionnement** des 3 structures d'accueil collectif de la petite enfance suivantes :
  - multi accueil Les Marmottes à St Lary Soulan, structure communale de Saint Lary Soulan ;
  - multi accueil Zébulon à Adervielle Pouchergues, structure associative AVAL ;
  - micro crèche Gribouille à Aragnouet, structure communale d'Aragnouet.

### Service à l'enfance :

- **Fonctionnement** des 2 structures d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
  - ALSH Les Marmottes de St Lary Soulan village, structure communale de Saint Lary Soulan ;
  - ALSH multisites Sarrancolin, Arreau et Cadéac, structure associative AIREL ;

### Service à la jeunesse :

- **Fonctionnement** du local jeune à Arreau, structure associative AIREL ;

### Soutien à la parentalité :

- **Animation** de l'espace de vie sociale agréé CAF, structure associative AIREL ;

### Fonctionnement : Modalités de gestion mises en œuvre pour l'année 2020 :

Une convention de prestation de service d'un an sera signée avec :

- la commune d'Aragnouet pour la micro crèche Gribouille située à Fabian ;
- la commune de Saint Lary Soulan pour le multi accueil et l'ALSH Les Marmottes,

Les dépenses à caractère général seront payées directement par la communauté de communes et les dépenses de personnel seront remboursées aux communes de Saint Lary Soulan et d'Aragnouet sur présentation de justificatifs attestant l'affectation des agents sur les structures.

Une convention d'objectif d'un an sera signée avec chacune des associations gestionnaires : AVAL pour Zébulon, et AIREL pour l'ALSH multisites, le local jeune et l'espace de vie sociale.

La convention précisera l'engagement financier de la CCAL.

### Investissement : Etudes à mener pendant l'année 2020 :

- Evaluation des possibilités d'évolution pour mise en conformité des 4 infrastructures : micro crèche Gribouille à Fabian, multi accueil Zébulon à Adervielle Pouchergues, ALSH à Cadéac et local jeune à Arreau.
- Evaluation des travaux d'extension des locaux prévus à Saint Lary Soulan.

Durant l'année 2020, le suivi du fonctionnement et l'évaluation de l'investissement permettront une analyse prospective et financière de l'intérêt communautaire de l'action sociale.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à la **majorité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- approuve la définition de l'intérêt communautaire de l'action sociale, bloc optionnel n° 4 telle qu'exposée par Monsieur le Président ;

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

Berger  
Levrault

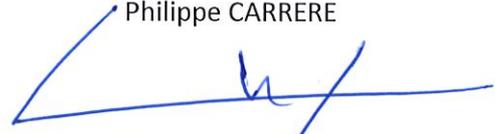
ID : 065-246500573-20191217-2019\_134-DE

- mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU